



Reçu le

19 Août 2008

5643

EveRE SAS
Monsieur Bertrand ROBIN
Directeur Process
Route du quai minéralier
ZI de Fos sur mer
Lieu-dit Caban Sud
13.270 Fos-sur-Mer

Martigues le 11 août 2008

Fax / mail + courrier

Objet : votre courrier réf. 220708 EVE SES 001 daté du 24/07/08 et reçu le 06/08/08

Monsieur,

Nous accusons réception le 06/08/08 votre courrier en référence, daté du 24/07/08.

Nous sommes surpris de sa teneur et de l'échéance fixée, compte tenu du délai imparti (échéance du 15/08 pour un courrier reçu le 06/08, en pleine période de congés) et des termes de notre dernière discussion du 29/01/08.

Concernant notre dernière rencontre du 29 janvier en présence de Monsieur De La Parte, s'il avait été en effet convenu qu'un projet de convention d'embranchement devait vous être proposée par nos soins, nous attendions également de votre part outre le compte rendu de notre réunion, la confirmation de la revalorisation budgétaire pour les coûts de raccordement ferré à l'époque annoncée à + 75 K€.

Nous constatons à la lecture de votre courrier que le budget dépasserait désormais de plus de 67% (hors honoraires VFLI) la dernière estimation objet de nos discussions.

Aussi, sans remettre en cause les termes de notre courrier du 29 janvier 2008, vous comprendrez que nous souhaitons à ce stade pouvoir prendre connaissance du détail de ce budget et en discuter conjointement la nature et l'évolution.

Par ailleurs, concernant la participation à hauteur de 200 K€ pour la réalisation de l'ouvrage d'art, nous réitérons là aussi les termes de notre dernier courrier du 29 janvier 2008.

W

Dans ce contexte, nous vous proposons de nous rencontrer après la période estivale et au plus tard le 15 septembre, afin de discuter ensemble de l'évolution des coûts d'aménagements de l'embranchement fer, et des conséquences éventuelles sur nos projets respectifs.

Dans l'attente de vos disponibilités pour cette réunion, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacky PAUVERT
Président